

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.041

L'An Deux Mille Un, le 3 avril à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

28 MARS 2001

28 mars 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoints

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration des Lycées, des Collèges et des Conseils d'Ecoles des établissements du 1er degré

VOTE :

Les Conseils d'Administration des établissements d'enseignement du second degré (Lycée Cordouan, Lycée Pierre et Marie Curie, Lycée Champlain, Collège Henri Dunant, Collège Emile Zola) comprennent trois représentants élus de la commune siège, auxquels sont adjoints trois suppléants.

Dans chaque établissement d'enseignement du premier degré, il est institué un Conseil d'école comprenant en son sein le Maire (ou son représentant) et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- Après élection à bulletin secret,

D E S I G N E

Une seule liste est candidate
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
Bulletin blanc : 0 - Pour : 33

Sont élus :

- comme représentants du Conseil Municipal :

. aux Conseils d'Administration des Lycées :

1er titulaire : Mme GRAMMATICO
Suppléant du 1er titulaire : M. DENIS

2ème titulaire : Mme LECOMTE
Suppléant du 2ème titulaire : M. CAU

3ème titulaire : Mme PELTIER
Suppléant du 3ème titulaire : Mme BARRAUD-DUCHERON

. aux Conseils d'Administration des Collèges :

1er titulaire : M. LE GUEUT
Suppléant du 1er titulaire : Mme COURTIN

2ème titulaire : Mme LECOMTE
Suppléant du 2ème titulaire : Mlle TURPIN

3ème titulaire : Mme JOLY
Suppléant du 3ème titulaire : M. GUIARD

. aux Conseils d'écoles des établissements d'enseignement du premier degré :

Mme LECOMTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 avril 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS